



La Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Médias et de la
Connectivité

Réponse commune de Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, Elisabeth MARGUE, Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier BETTEL et Monsieur le ministre de la Culture, Eric THILL, à la question parlementaire n°2923 du 23 septembre 2025 de Monsieur le député Ben POLIDORI au sujet de la *participation d'Israël au Concours de chanson Eurovision*.

1) Le gouvernement estime-t-il qu'Israël pourrait utiliser l'Eurovision comme une plateforme de blanchiment et de normalisation culturelle, ce qui serait contraire à l'esprit de cet événement ? Comment le gouvernement juge-t-il l'impact de la participation d'Israël à l'Eurovision sur l'opinion publique nationale et internationale ?

Il n'appartient pas au gouvernement luxembourgeois de se prononcer sur les intentions d'Israël, ni d'évaluer l'impact potentiel de la participation du pays sur l'opinion publique.

2) Le gouvernement envisage-t-il d'intervenir pour interdire la participation d'Israël – un État faisant face à de graves accusations internationales ?

Le gouvernement luxembourgeois considère l'Eurovision avant tout comme un concours musical international, destiné à promouvoir l'expression artistique, mettant avant la diversité, l'ouverture et le respect mutuel. Dans cet esprit, il est essentiel de préserver une distinction claire entre les sphères culturelles et les tensions géopolitiques.

3) Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il si l'État d'Israël n'est pas exclu de l'Eurovision ? Le gouvernement envisage-t-il d'intervenir auprès de RTL Group au sujet du boycott de l'Eurovision à Vienne par le Luxembourg ?

Le Luxembourg poursuit l'organisation du Luxembourg Song Contest, dans une démarche de valorisation de la scène musicale et culturelle nationale.

Le concours international est coordonné par l'Union européenne de radiotélévision (UER) et ses membres, indépendamment de toute autorité gouvernementale. En tant que membre, RTL Lëtzebuerg est associé au processus de consultation en cours et informé des décisions envisagées.

Le gouvernement luxembourgeois, tout comme RTL Lëtzebuerg, continue à suivre les évolutions actuelles avec attention.

Luxembourg, le 22/10/2025

La Ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée des Médias et de la Connectivité

(s.) Elisabeth MARGUE